

BULLETIN D'ENGAGEMENT

5 km par équipe

4 concurrents pour les hommes et 3 pour les femmes
Équipes mixtes : obligatoire 2 femmes et 2 hommes

5 € par athlète avant le 4 juillet 2007, majoration de 1 € le jour de la course, à l'ordre de l'ENTENTE ROYAN SAINT-GEORGES ATHLÉTISME. (M. Filhon Lucien BP 40324 St-Georges-de-Didonne - 17203 Royan cedex)

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : Cat :

Adresse :

Nom de l'équipe : N° licence FFA :

Autre licence :

Signature

Ne rien inscrire dans ce cadre
N° dossard



BULLETIN D'ENGAGEMENT 10 km

Extrait du règlement national des courses hors stade : « Les athlètes licenciés n'ayant pas correctement rempli le bulletin d'engagement (N° licence FFA - Nom du Club) ne pourront être pris en compte pour la qualification au championnat de France, le classement des clubs ou celui des coureurs hors stade. »

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : Cat :

Adresse :

Club : Ligue : N° licence FFA :

Je m'engage pour les 10 km de la Côte de Beauté. Je participe sous mon entière responsabilité. **Présentation d'un certificat médical obligatoire (voir règlement) datant de moins d'un an.** Ci-joint chèque de 7 € (avant le 4 juillet 2007) (+ 2 € pour engagement le jour de la course) à l'ordre de **Entente Royan - Saint-Georges Athlétisme.** (M. Filhon Lucien BP 40324 St-Georges-de-Didonne - 17203 Royan cedex)

Signature

Ne rien inscrire dans ce cadre
N° dossard